

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le 18 Septembre 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel VILLEPONTOUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VILLEPONTOUX Michel, M. COUTURIER Pierre-Yves, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme DUBOST Marie-Françoise, Mme ROBERTS Nicola, M. AMOUROUX Patrice, M. DOBBELS Michel, Mme CURNIL Sylvie, Mme GRANERI Nathalie, Mme PETITJEAN Hélène, Mme LEHAIR Carole, Mme FAVARD Marie, M. VIGIER Jean, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle.

ETAIENT EXCUSE(S) : Mme Nicole BRUNESSAUX procuration à M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline pouvoir à Mme LEHAIR Carole.

Date de convocation : 10 Septembre 2015

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme DEQUANT Céline a été désignée en qualité de secrétaire.

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Suite à la démission de Monsieur Patrick Darphin, Monsieur Robière Michel, conformément à l'article L 270 du Code électoral est installé dans ces fonctions de Conseiller Municipal.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 Juin 2015

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 25 Juin 2015 est adopté à l'unanimité .

2015-09-01: Désignation délégués pour remplacement d'un conseiller démissionnaire.

Suite à la démission de Patrick Darphin, le Conseil Municipal doit désigner un délégué pour représenter la Commune auprès d'organismes extérieurs.

Après candidatures, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Parc Naturel Régional Périgord Limousin : Marie-Françoise Dubost

SMCTOM : Henri Bonnet

Ciné Passion : Marie Favard

Préfecture / Délégué en charge de la Défense : Carole Lehair

Délégué aux anciens combattants : Céline Déquant

2015/09/02- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Thibérien

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération en date du 16 juin 2015, le conseil de la communauté de communes du Pays Thibérien a proposé de modifier les statuts de la communauté pour transférer la compétence « création et gestion d'un crématorium ».

Cette délibération rendue exécutoire a été notifiée le 27 juillet 2015 aux maires des communes membres.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition de transfert.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-17,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que soit transférée à la Communauté de Communes du Pays Thibérien la compétence « création et gestion d'un crématorium » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2015/09/03 - Eau Potable Tarifs 2015

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2015 les tarifs 2014 pour l'eau potable ci-dessous :

EAU - Abonnements		
	Tarifs 2014 pour mémoire	Tarifs 2015
Compteur 12/20	53,00 €	53,00 €
Compteur 30/40	104,00 €	104,00 €
Compteur 50/80	200,00 €	200,00 €
Compteur 100	250,00 €	250,00 €
Eau - Surtaxe communale		
	Tarifs 2014 pour mémoire	Tarifs 2015
Domestique	0,5572 € le m3	0,5572 € le m3
Abonnés spéciaux	Prix au m3 fixé par Convention spécifique	Prix au m3 fixé par Convention spécifique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2015 les tarifs 2014 pour l'eau potable.

2015-09-04 : Assainissement : Tarifs 2015

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2015 les tarifs 2014 pour l'assainissement ci-dessous :

Assainissement		
	Tarifs 2014 pour mémoire	Tarifs 2015
Prime fixe	47,00 €	47,00 €
Prix au m3	0,76 €	0,76 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2015 les tarifs 2014 pour l'assainissement.

2015-09-05 : Subventions 2015.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les subventions municipales 2015 ci-dessous.

Association	Montant
Thibérienne Foot	5500
Club Rugby	2000
Tennis (<i>subvention exceptionnelle</i>)	3500
Handball	3000
Gym	250
Cyclo	500
Badminton	180
Pétanque (<i>subvention exceptionnelle</i>)	600
Kobudo	150
Thiviers sports auto	7000
Colombines	1000
Road riders	150
Sos Chats Libres	150
CIDFF	200
Espoir	400
Voyages Etudes lycées	500
Amis Javéa	300
Vocalia	200
Foire au gras	1000
Comice	500
Inter Asso	1500
Docte collège truffe	300
Jardin partagé	250

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (17 Pour - 6 Abstentions) vote les subventions 2015 présentées dans le tableau ci-dessus.

2015-09-06 : Admission en non valeur de produits irrécouvrables.

A la demande du Comptable public, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur des demandes d'admission en non valeur de produits irrécouvrables.

Le comptable public n'a pas pu recouvrer les titres, portés sur l'état ci-dessous et demande en conséquence l'admission en non valeur de ces titres.

Compte	Montants présentés
6541	149,20 €
6542	1 170,94 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'admission en non valeurs des titres présentés dans le tableau ci-dessus.

2015-09-07 : Redevance 2015 pour occupation du domaine public de la Commune - Terrasses de Commerces

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour fixer le montant de cette redevance au titre de l'année 2015. L'occupation du domaine public (trottoirs, places) par un commerce doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion, généralement la commune. Elle nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté, et entraîne le paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour l'année 2015 les montants suivants :

Terrasses couvertes ou fermées	15 € par M2
Terrasses en centre bourg	10 € par M2
Terrasses en dehors du centre bourg	5 € par M2

2015-09-08 : SDE 24 - Opération d'investissement d'éclairage public - Remplacement projecteur n°0732

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et a transféré sa compétence éclairage public et mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : Remplacement projecteur n°0732. L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 1017,98 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour l'approbation de ce projet. Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur cette participation à l'opération et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

2015-09-09 : SDE 24 - Travaux neufs d'éclairage public - Secteur 9 Rue de Sarceix

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat départemental d'établir un projet pour les aménagements suivants : Rue Sarceix - Secteur 9. L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 7 567,70 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour l'approbation de ce projet. Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de renouvellement d'équipements (date d'installation de plus de 20 ans).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur cette participation à l'opération et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

2015-09-10 : SDE 24 - Infrastructure de charge pour les véhicules électriques

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-37, L. 5212-16 et L. 5711-1 et suivants.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013067-0014 du 8 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24).

Considérant que les statuts du SDE 24 ont récemment été modifiés en vu d'intégrer une nouvelle compétence optionnelle portant sur les infrastructures de charge de véhicules électriques ;

Considérant que s'agissant d'une compétence optionnelle, l'approbation des communes sur l'actualisation des statuts et la prise de compétences optionnelles supplémentaires ne vaut pas directement transfert des compétences au profit du SDE 24 ;

Considérant qu'afin de permettre le lancement d'un vaste projet de déploiement d'infrastructures de charge de véhicules électriques sur le territoire du département de la Dordogne porté par le SDE 24, les communes doivent expressément lui transférer la compétence visée à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de bornes recharges sur son territoire ;
Vu la délibération du comité syndical du SDE 24 en date du 18 juin 2015 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »,
Le Conseil Municipal doit se prononcer pour :

Approuver sans réserve le transfert de compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques », prévue à l'article L.2224-37 du Code général des collectivités territoriales relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques, au SDE 24, pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Accepter sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE 24 dans sa délibération du 18 juin 2015.

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert de compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques », prévue à l'article L.2224-37 du Code général des collectivités territoriales et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires.

2015-09-11 : Classement de la nouvelle voie dans le domaine public - Classement de plusieurs parcelles communales dans le domaine public.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de classer, les parcelles citées dans le tableau ci-dessus, dans le domaine public communal.

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-1 à L.141-3 inclus, relatifs à la voirie communale, et son article L.141-8 pour ses dépenses d'entretien,

Considérant le transfert de propriété des parcelles acquises auprès des propriétaires privés préalablement aux travaux d'aménagement de voirie et faisant aujourd'hui partie intégrante du domaine privé communal,

Considérant que les parcelles identifiées, appartenant à la nouvelle voie, Rue Östringen, présentées dans le tableau ci-dessous, peuvent faire l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Classement de parcelles privées non bâties dans le domaine public communal

Section cadastrale	N° Parcelle	Superficie en m ²	Longueur voirie	Dénomination de la voie
AN	416	316	110 ml	Rue Östringen
AN	412	28		Rue Östringen
AN	406 en partie	1190		Rue Östringen
AN	442	1110	136 ml	Rue Östringen
AN	294	115	114 ml	Rue Östringen
AN	223	134		Rue Östringen
AN	292	134		Rue Östringen
AN	221	50		Rue Östringen
AN	296	140		Rue Östringen
AN	219	285		Rue Östringen
AN	418	919	197 ml	Rue Östringen
AN	403	1059		Rue Östringen
Total		5480 m ²	557 ml	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de classer ces parcelles dans le domaine public communal.

2015-09-12 : Connaissances du Monde - Tarifs Saison 2015-2016

Les tarifs suivants pour les conférences filmées du circuit « Connaissance du Monde » sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Délibérante ; ils sont identiques aux tarifs de la saison 2014-2015. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve ces tarifs pour la saison 2015-2016,

Tarifs Saison 2015-2016	
Billetterie	
Tarif Plein	8 €
Tarif Réduit (+ de 60 ans, familles nombreuses, étudiants, chômeurs, handicapés)	7,50 €
Tarif groupe adulte (Pass Sénior, Club, UTL ; minimum 10 personnes, inscription nominative la veille auprès du correspondant CDM par le référent du groupe)	5,80 €
Tarif groupe scolaire	4 €
Pour les moins de 12 ans, accompagnés d'un parent	gratuit
Abonnement	
Tarif plein	49 €
Tarif réduit (plus de 60 ans, familles nombreuses, étudiants, chômeurs, handicapés)	42 €
Chéquiers	
Chéquiers de 10 places (pour les particuliers)	74 €
Chéquiers de 20 places (réservé uniquement pour les CE et associations)	119 €

2015-09-13 : Région Aquitaine - Demande de subvention - Aide à la progression et au développement des salles classées art et essai.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Région Aquitaine pour le Cinéma de Thiviers, une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'aide à la progression et au développement des salles classées art et essai.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite la Région Aquitaine dans le cadre d'une demande de subvention de fonctionnement pour le Cinéma de Thiviers.

2015-09-14 : Désignation d'un délégué CNAS pour représenter le personnel communal

Il convient de désigner un nouveau délégué CNAS pour le personnel en remplacement de l'actuel délégué qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Vieuville Cécile comme déléguée pour représenter le personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Madame Vieuville Cécile comme déléguée CNAS.

2015-09-15 : Personnel Communal - Détermination des ratios d'avancement de grade 2015.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le tableau des ratios d'avancements de grades pour l'année 2015 qui ont reçu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne à la date du 26 juin 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des ratios d'avancement de grade pour l'année 2015 ; les agents promouvables cette année bénéficieront d'un avancement de grade.

Informations diverses





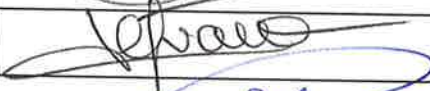















- Installation d'une plaque Québec le 18 octobre sur le mur de la bibliothèque
- Marie-Françoise Dubost informe le Conseil Municipal que la Commune de Thiviers est inscrite dans le Schéma Départemental de co-voiturage. Emplacement Aire Saint Roch
- Le repas des aînés est prévu le mercredi 9 décembre 2015.
- Accueil des jeunes de Javéa du 8 au 12 octobre 2015
- Coloque Léonce Bourliaguet le 19 septembre 2015
- Baptême de l'Ecole Primaire - Charlotte Serre le vendredi 16 octobre 2015 ; le début de la cérémonie est prévue à 16 h 30
- Présentation du mois Octobre Rose par Marie Favard.

La séance est levée à 22h 00.

Le Maire
Michel VILLERONT OUX



Signatures des membres présents

Nom et Prénom	Signature
VILLEPONTOUX Michel	
COUTURIER Pierre-Yves	
JUGE Jacques	
FAVARD Marie	
DEQUANT Céline	
VIRVALEIX Vincent	
DUBOST Marie-Françoise	
ROBERTS Nicola	
GRANERI Nathalie	
PETITJEAN Hélène	
MAZEAUD Pascal	
VIGIER Jean	
AMOUROUX Patrice	
REBIERE Michel	
BONNET Henri	
LEHAIR Carole	
MOUTON Benoit	
DOBBELS Michel	
COURNIL Sylvie	
BOST Benoît	
HYVOZ Isabelle	